



Passer le permis boîte de vitesses automatique après 13h de formation

Quels véhicules est-il possible de conduire ?

Le permis B boîte automatique (B78) ne permet de conduire que des véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique et/ou manuelle avec embrayage automatique (ex : boîte séquentielle).

En tant que candidat, le choix de passer le permis B78 se justifie par une plus grande simplicité de la conduite qui permet de se concentrer davantage sur son environnement et augmenter ainsi sa sécurité et celle des autres sur la route.

Déroulé de la formation et de l'épreuve

Les candidats au permis boîte automatique ont la possibilité de passer l'examen à l'issue des 13 heures de formation requises.

A l'exception de cette différence et du fait que la voiture est équipée d'une boîte de vitesse automatique, les déroulés de la formation et de l'examen sont les mêmes que pour le permis B.

Convertir son permis boîte automatique en permis B manuel

Depuis le 1er janvier 2017, les titulaires du permis B limité aux véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique peuvent conduire un véhicule en boîte manuelle de même catégorie à condition de suivre une formation de 7 heures. Cette mesure s'applique aux personnes qui conduisent des voitures automatiques pour des raisons non médicales.

Une formation de 7 heures remplace la procédure de régularisation consistant à repasser l'examen de conduite devant un inspecteur, chargé de vérifier l'aptitude du conducteur à utiliser efficacement les commandes d'un véhicule à boîte manuelle.

L'auto-école « Les 3 Vallées » fait partie des écoles labellisées « École, conduite, qualité » qui peuvent proposer cette formation de 7 heures.

Pour plus de renseignements : [Passer le permis boîte de vitesses automatique | Sécurité Routière](#)